

Est ce que les imams de mosquée sont considérés tels des gouverneurs de musulmans dans les pays mécréants ?

La question suivante fut posée au cheikh ‘Abdullah Al Bukhari¹ :

Qu'Allah vous accorde les effets de Sa bienfaisance,

Chez nous, en France, il est une mosquée dans laquelle certains frères ont été perturbés du fait qu'ils prétendent que l'imam de la mosquée est considéré comme leur gouverneur et que le fait de le contredire dans ce qui est de l'ordre du convenable est considéré comme une forme de soulèvement contre lui.

Est-ce là un discours correct? Et est-ce que le commandement est effectif en toute circonstance ou est-il restreint au cadre du voyage? Enfin, est-il absolu, ou restreint?

Il répondit :

Qu'est-ce donc que cette plaisanterie! Ce discours est une plaisanterie – qu'Allah te bénisse –, et constitue une manière de jouer avec les textes!

Comment peuvent-ils le considérer comme leur gouverneur?! Il n'est qu'un imam qui les dirige en prière. C'est un imam, leur imam... pas plus! En aucun cas l'attribut de gouverneur ne lui est conféré, de même qu'il n'est pas concerné par les règles stipulées dans les *ḥadīth* relatifs à l'écoute et à l'obéissance ou à ce qui s'apparenterait à cela.

Ce discours est plutôt une manière de déstabiliser les gens – qu'Allah te bénisse –.

Est-ce qu'à chaque fois que deux ou trois personnes se réunissent elles doivent dire : untel est notre gouverneur?!

Dans le pays en question, à savoir la France, il n'y a pas de gouverneur [pour les musulmans]... Est-il impératif qu'il y en est un?! Qui t'a dit cela?!

Tu attribues le commandement au premier venu, puis vous édifiez des palais et...

Quelle est la différence entre cette idéologie et celle de Da‘ich et d'autres groupuscules parmi les kharidjites et leurs rejetons?! Quelle est la différence? N'agissent-ils pas ainsi?

Ils se fanatisent pour leur groupe et écoutent des gens marginaux et disent : « Voici notre gouverneur ».

¹ Lors de la dix-neuvième rencontre du vendredi, le 17/Jumada Al Ula/1437 à la mosquée Al-riḍwan de Médine.

Telle est leur manière d'agir.

C'est là une plaisanterie – qu'Allah te bénisse – et une manière de jouer avec les textes.

Il n'est en aucun pas permis de tenir ce discours, de même qu'il n'est pas permis à cet imam, s'il est au courant, d'approuver cela. Il lui est plutôt obligatoire de le condamner de leur part.

Quant à la question du commandement en période de voyage, c'est là un autre sujet. Quant à vous, vous n'êtes pas en voyage, vous êtes résidents et priez dans une mosquée. Le commandement lors du voyage ne concerne pas ce cas de figure.

Qu'Allah te bénisse.

C'est clair?

Nous demandons à Allah d'être épargnés.

Traduit par 'Abd Al-Raḥman Colo

À Montpellier, le 30/Jumada Al ula/1437

Correspondant au 10/03/2016